



Delai de conservation papier administratif

Par **zoulous**, le **10/10/2017 à 12:08**

Bonjour
ma mere était artisante en 2000 , elle avait 2 employes.
Le commerce a ferme suite au suicide de ma mère.
J ai en ma possession une cantine contenant TOUT les documents administratifs des ouvriers.
Je voudrai m en débarasser mais je ne connais pas les delais de conservation legal au cas un ouvrier me reclame un papier.
Merci de votre réponse.
Cordialement.
MM Hoareau

Par **morobar**, le **10/10/2017 à 15:51**

Bonjour,
Vous n'êtes tenu à rien, vous faites ce que vous voulez de la cantine que vous n'êtes même pas censé posséder.